

# **Manuel de formation sur la traite et le trafic de personnes**

# Les concepts

La première tâche que nous devons aborder est la distinction des divers concepts et les phénomènes qui concourent dans le monde complexe de **la traite de personnes et du trafic illicite de migrants**. Dans le traitement théorique du problème, plusieurs termes sont utilisés pour décrire la réalité qu'on essaye d'aborder, dans beaucoup de cas on utilise les locutions de manière interchangeable, sans remarquer aucun type de spécificité dans le mentionné, ce qui ne s'avère pas toujours correct.

Les concepts « trafic de migrants », « trafic de personnes », « trafic humain » et « traite de personnes », entre autres, ils sont utilisés souvent comme synonymes, mais ils ne le sont pas, puisque nous nous renvoyons à des situations totalement différentes : **La traite de personnes et trafic illicite de migrants**.

Depuis une interprétation strictement grammaticale, la définition du verbe « traiter », que dans son **sens légal positif fait** allusion au commerce, à l'achat et vente, **en sens négatif fait allusion à l'existence d'un commerce illicite**. Ce concept transféré au contexte de la migration, et en maintenant son essence commerciale, **il fait allusion au commerce de personnes, ce qui est connu comme trafic illicite de migrants**.

Pour sa part « la traite », qui vient de mot « traiter », selon le Dictionnaire de Real Academia Espagnol, elle signifie « trafic qui consiste à vendre des êtres humains comme esclaves »

Tant la **traite de personnes comme le trafic illicite de migrants** impliquent deux situations différentes, Dans les versions finales des deux protocoles de Palerme il est clarifié : « trafficking » il a été traduit comme traite et non comme trafic « smuggling » il a été traduit comme trafic et non comme introduction clandestine ou contrebande

# TRAITE DE PERSONNES

## Concepts

Traite de personnes:

Qu'est ce que sait?

Qu'est ce que la traite de personnes?

Traite de personnes = lésion droits humains ou  
Annulation de droits humains

Grave violation de droits humain.

Délit global.

- ❖ Délit contre la personne (criminalité)
- ❖ Délit contre l'administration de l'Etat des pays en questions

- Vie
- Liberte
- Bonheur
- Santé
- Respect
- Sécurité personnelle y familiale
- Identité
- Auto-détermination sexuel
- Propriété
- Formation
- Mariage
- Famille
- Education
- Travail
- Citoyenneté

Selon Protocole palermedo para

## DEFINICION DE TRATA DE PERSONAS



la traite des personnes comme : « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation » L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

# Causes structurelles de la traite et le trafic

- Invisibilisation des Réseaux
- Type penal insuffisant
- Manque de loi especifique
- Sanction inaproprie
- Traitement généralisé de la problématique
- Manque de connaissance sur la problematique
- Corruption et complicité,
- Impunité



“Demande”

“Offre”

- Services sexuels, croissance et diversification « d'industrie du divertissement sexuel »
- Main-d'œuvre bon marché et non qualifié
- Autres

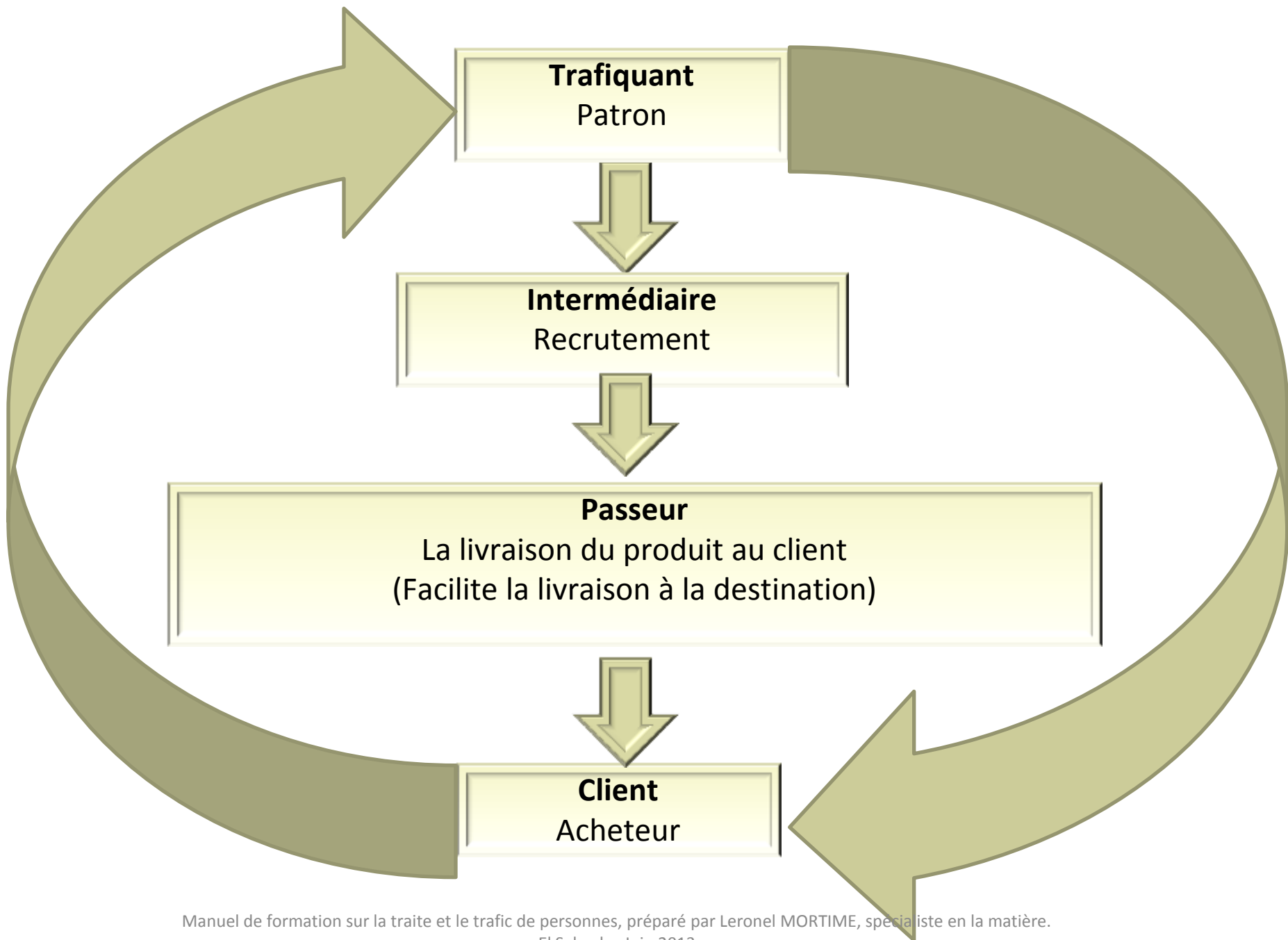
- Pauvreté-exclusion
- Conflits Politique
- Discrimination et violence contre les femmes et enfants
- Chômage
- Recherche d'une vie meilleure
- Politique migratoire restrictive
- Manque d'accès a la justice
- Manque d'information sur les risques de la migration irrégulière

## Structure pyramidale de la traite

La traite est organisée de manière pyramidale. Cette structure donne les liaisons fonctionnelles du réseau non pas en fonction de la rentabilité de chaque mais en raison de la place qu'il occupe dans la chaîne.

Le trafiquant se trouve à la tête de la pyramide parce qu'il est le patron; l'intermédiaire arrive en seconde position pour le recrutement; le passeur en troisième position pour faciliter l'arrivée du produit ou marchandise à destination. Le client ou l'acheteur est en quatrième position dans la structure, c'est ce qui explique que le trafiquant et le passeur sont les plus exposés aux axes de poursuites légales.

Les trafiquants ont une mosaïque de clients ou acheteurs pour la traite. On trouve des Dominicains, des Guadeloupéens, des français, des Japonais et des Chinois. Ce qui montre l'ampleur transnationale de ce phénomène.



## **Avec des Fins d'Exploitation Sexuelle Commerciale.**

On comprend par exploitation sexuelle commerciale obtenir bénéfice ou tout autre bénéfice pour elle ou pour une autre personne à partir de l'utilisation abusive les qualités ou les sentiments d'une personne, par la prostitution, pornographie, tourisme sexuel ou autres manières.

## **Travaux Forcés**

On comprendra par travail forcé tout travail ou service exigé d'un individu sous une peine quelqu'un et pour lequel cet individu n'est pas volontairement offert.

## **Extraction d'Organes**

On comprendra par extraction d'organes l'action au moyen de laquelle s'extraction ou obtient d'une personne un ou plusieurs de ses organes, sans son consentement. On sera face à un cas d'une Traite quand la personne a été ou on aurait prétendu son transfert ou il le transporte dans le but d'enlever ses organes.

# **Des modalités de Traite de Personnes.**

## **Esclavage et Pratiques Analogues.**

On comprendra par esclavage l'état ou la condition d'un individu sur lequel on exerce les attributs du droit de propriété ou de certains d'eux de manière prolongée ou permanente.

Dans ces cas si l'exercice est fait par des périodes plus brèves et où une personne transforme en propriété d'une autre pour l'exploitation de sa force de travail ou corps convenez entre temps, on sera face à la figure de pratiques analogues

## **Adoption Frauduleuse**

On comprendra par adoption frauduleuse la cession un enfant ou un adolescent à un tiers par partie des qu'ils ont légalement leur soins personnels, ou l'appropriation d'un mineur par un tiers sans le consentement des représentants légaux, négociant ou non compensation pécuniaire, dans le but de l'assumer comme fille ou fils propre, en ayant effectué les démarches légales prévues pour l'adoption.



# Servitude

• **La servitude pour des dettes**, à savoir, l'état ou la condition qui résulte du fait qu'un endetté soit engagé à rendre ses services personnels, ou ceux de quelqu'un sur laquelle exerce l'autorité, comme garantie d'une dette, si les services rendus, équitablement évalués, ils ne sont pas appliqués au paiement de la dette, ou si on ne limite pas sa durée ni on la définit le nature de ces services.

On entend par servitude tout état ou condition résultant d'une relation de subordination qui implique une sujétion (autorité arbitraire) grave ou obligation inexcusable de faire quelque chose et conséquemment limite la liberté d'une personne par des conditions économiques ou par des pratiques culturelles utilisées pour la dépouiller de toute capacité d'un personne.

• **La servitude de la glèbe**, à savoir, la condition de la personne qui est obligée par la loi, par la coutume ou par un accord à vivre et travailler sur une terre qui appartient à une autre personne y rendre à celle-ci, par rémunération ou gratuitement, certains services, sans liberté pour changer sa condition.

• **Echange d'une femme pour mariage**, sans qu'elle assiste par le droit a s'opposer, est promis ou est donné en mariage en échange d'une contrepartie en argent ou en espèce livrée à ses pères, leur tuteur, à sa famille ou à tout autre personne ou groupe de personnes ; Le mari de cette femme, la famille ou le clan du mari ont le droit de la céder par a un tiers à titre onéreux ou d'une autre manière. La femme, au décès de son mari, peut être transmise par héritage à une autre personne.

# Mariage Forcé

On entend par mariage forcé, mariage qu'il est effectué sans le plein et libre consentement de certains des contractants, exprimé par ceux-ci en personne ou au moyen représentant légalement désigné, remplissant le reste de conditions légalement établies. Il arrête ce cas en particulier, l'absence du consentement peut tant se produire par l'exercice de la violence ou coercition physique, comme par soumission à partir de l'exercice d'un système de pression et manipulation permanente ou constante, en citant des raisons culturelles ou religieuses, qu'ils conditionnent la volonté de certains des contractants en la viciant par conséquent, dans la mesure que son non observance entraîne sanctions sociales. Il existe de multiples expressions de ce type spécial de traite, dont un sont énumérées ensuite à manière d'orientation, mais qui dans aucun cas est comprise précise. En outre, ce taux de traite tend affecter plus grandement, les adolescentes et femmes :

- Pour solder des dettes ;
- Pour percevoir un dot, comprise comme le patrimoine que la fiancée ou sa famille livre au fiancé pour soutenir les futures charges du mariage et qui dans beaucoup de cas est directement proportionnel au statut social du futur conjoint ;
- Pour promouvoir des intérêts culturels et économiques, comme il arrive avec les mariages forcés entamés par des propriétaires fonciers ou des dirigeants locaux.
- Pour obtenir le contrôle la vie d'une fille en l'envoyant à des pays d'origine afin de la marier avec un homme de ce pays ;
- Pour obtenir un permis de séjour ;
- Pour dénoter une certaine catégorie, par exemple à travers la richesse du conjoint ; comme héritage, quand une veuf sera obligée de se marier avec le frère de son mari défunt, quand un veuf contracter mariage avec la sœur de son conjoint défunt, sans son consentement ;
- Après un kidnapping ou un enlèvement ;
- Avec tout homme disposé, souvent handicapé ou de faible classe, d'une femme qui s'est restée femme enceinte vivait entretemps avec un parent homme ;
- Pour protéger la virginité d'une femme et combattre la promiscuité ;
- Comme compensation quand un membre d'un clan a tué à un membre d'un autre ;
- Pour alléger la pauvreté, et comme bénéfice économique

# Les trafiquants profitent du besoin des travailleurs migrants

Une personne désireuse de migrer pour améliorer ses conditions de vie entend parler d'emplois bien rémunérés à l'étranger par des amis, des membres de sa famille, des « agences de recrutement » ou des individus qui lui proposent en même temps de l'aider dans sa démarche. Le migrant va donc accepter l'aide de cet intermédiaire qui va faciliter ses déplacements - et éventuellement l'aider à franchir des frontières – et lui trouver du travail.

Mais, une fois arrivé dans le pays de destination, les problèmes peuvent commencer pour le migrant : l'emploi qu'on lui avait fait miroiter n'existe pas et il est forcé d'accepter un emploi à des conditions qu'il n'avait pas consenti car il est redevable de l'appui que l'intermédiaire lui a fourni.

Dans cet exemple, la migration est volontaire mais le migrant fait appel aux services de passeurs ou de trafiquants dans l'espoir de passer les frontières et d'obtenir un emploi. Il se trouve ainsi pris dans un réseau de traite, sans pouvoir ni s'échapper, ni bénéficier d'aide ou de la protection de la loi. Cette migration clandestine peut ainsi devenir une composante de la traite dans la mesure où elle fait intervenir des trafiquants qui vont abuser de la vulnérabilité des individus.

Les raisons des migrations, permanentes ou temporaires, ne sont pas nouvelles : *la détérioration des conditions de vie, les sécheresses chroniques, les conflits armés et/ou l'instabilité politique ainsi que la pauvreté persistante poussent les individus à migrer à la recherche d'un avenir meilleur.*

Dans cette dynamique de flux migratoires ancrés dans l'histoire dans des logiques de survie, la démarcation entre la migration définie culturellement et économiquement et ce qui est de la traite des personnes, est difficile à identifier.

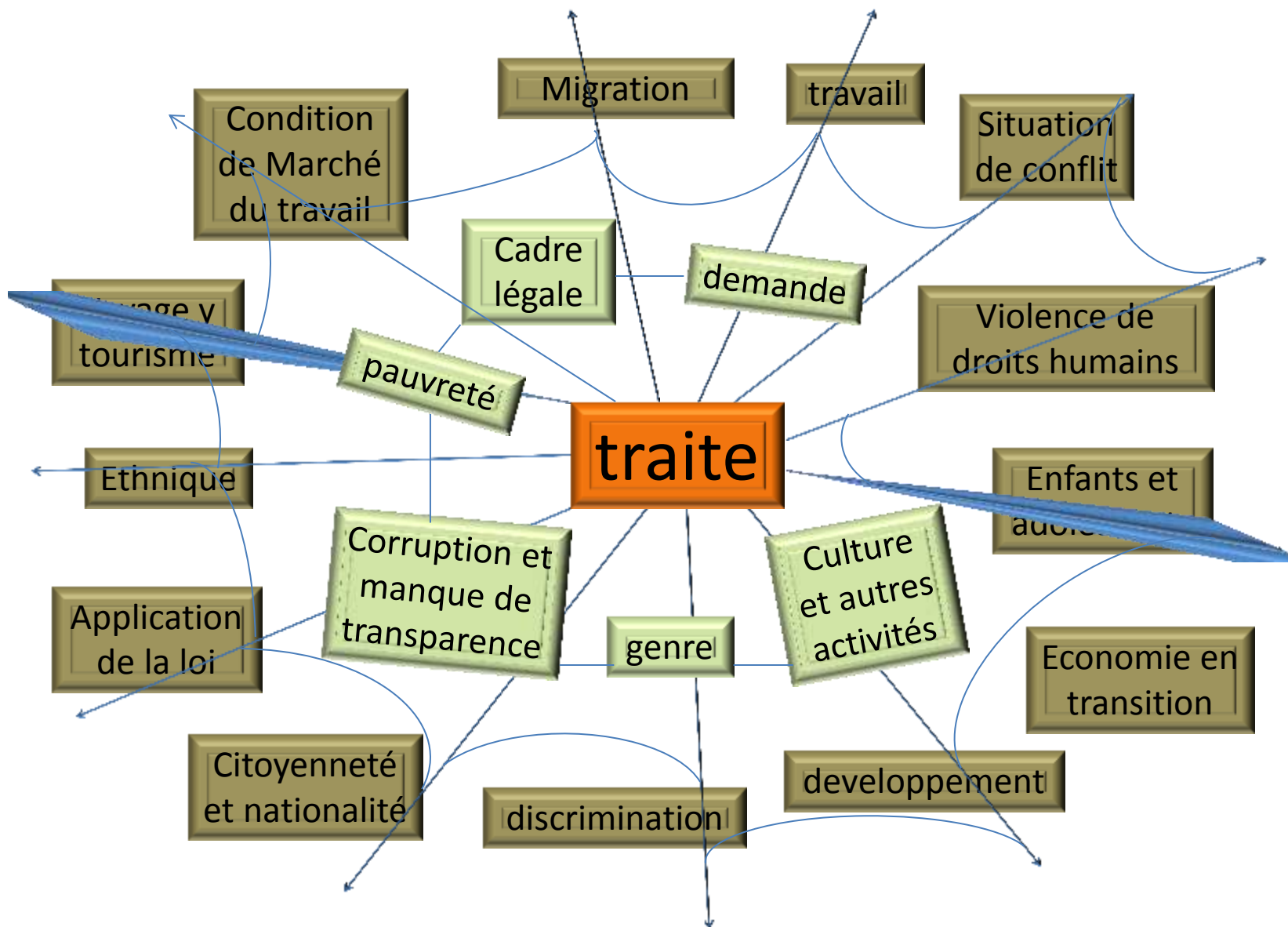
## **La traite comme un problème complexe et invisible.**

La traite est un phénomène complexe qui embrasse un ensemble de facteurs qui régissent la mobilité d'une société, ils sont des facteurs d'ordre publique. C'est-à-dire qui touche la réalité quotidienne d'une société, parmi lesquelles la situation socio-économique et politique du pays et même culturelle, ainsi qu'elle est en relation avec la migration irrégulière. La traite et la migration irrégulière ont constitué des infractions contre des êtres humains aussi contre l'administration de l'Etat des pays en question

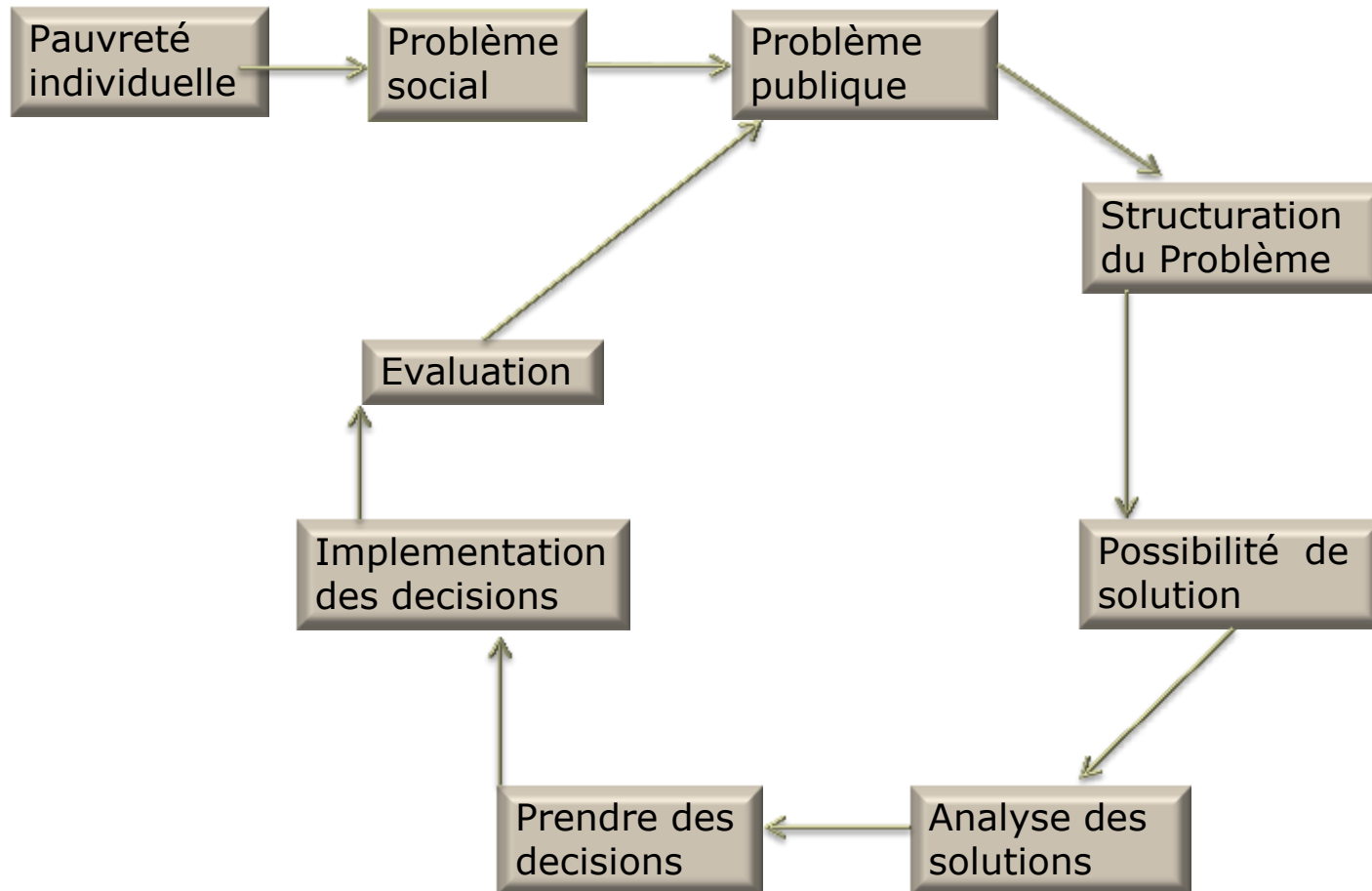
De manière générale la traite est un phénomène invisible qui implique beaucoup d'acteurs qui constituent un réseau pratiquant la violence et la criminalité contre la personne et de l'administration publique du pays. Un problème complexe et multidimensionnel comme la traite des personnes exige une solution multisectorielle

# Dimension de la relation, complexité de la traite

## Reseau de la traite



# Politique publique visant à éradiquer la traite de personnes



# Merci